

BRETIGNOLLES / MER

SALLE DES FÊTES

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023



De 8H à 17H



INSCRIPTION à partir du 14 Octobre auprès de
L'OFFICE DU TOURISME DE BRETIGNOLLES SUR MER

BAR ET RESTAURATION SUR PLACE

Organisé par l'École Notre Dame de Brétignolles/Mer

* Grilles d'expo dans la limite des stocks disponibles

INSCRIPTION & REGLEMENT

Article 1 : Le vide grenier se déroulera à la Salle des Fêtes de Brétignolles S/Mer. Ouverture aux exposants à partir de 6h45 – Le déballage se fera de 6H45 à 8H00. Après 9h, votre emplacement pourra être redistribué.

Ouverture public de 8h00 à 17h00

En cas de problème ou retard, contacter le portable de l'APEL au 06.52.68.96.28

Article 2 : Le prix de l'emplacement est fixé à 5€ la table (table fournie) ou 5€ le portant qui remplace une table (aucun portant ne sera fourni). Si le portant est placé derrière l'exposant, il ne sera pas facturé. Les emplacements sont loués avec chaises. Le prix des grilles est fixé à 2€ et leur placement est obligatoirement derrière l'exposant.

Article 3 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui. Les déchets devront être ramassés et ramenés par l'exposant.

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fin. Le rangement des stands pourra commencer à partir de 17h00

Article 4 : L'APEL et L'OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME DE BRETIGNOLLES SUR MER, ne pourront être tenus responsables des détériorations, des vols, des intempéries négatives ainsi que de leurs conséquences.

Article 5 : L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

Article 6 : Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué (désistement, intempéries ou autres motifs).

Article 7 : En cas de surnombre d'exposants, une liste d'attente sera effectuée.

Article 8 : Pour rappel la vente autorisée pour les particuliers porte sur des objets personnels et usagés.

(Article L310-2 du code du commerce) / Non-participation à 2 autres manifestations de même nature (article R321-9 du code pénal)

Il est interdit de vendre : des animaux vivants ou empaillés, de la nourriture, de l'alcool ou des armes (armes à feu, couteaux etc.).

Article 9 : Les véhicules doivent stationner uniquement sur les emplacements véhicules autour de la salle. Il est interdit de stationner à l'entrée de la salle pour le déchargement.

Article 10 : Les transactions seront interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 11 : L'inscription au vide grenier implique le respect du règlement

COUPON DE RÉSERVATION

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

NOMBRE DE TABLE(s) 1m20 : X 5 € =

NOMBRE DE GRILLE(s) : X 2 € =

SIGNATURE :
(Pour les mineurs, signature des parents)

Pièces à joindre impérativement :

- Votre règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Apel de l'école Notre Dame
 - Photocopie de votre carte d'identité (pour un mineur, pièce identité du parent)
 - Justificatif de domicile (interdit à toute personne n'ayant pas de résidence en Vendée)
- (Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement et sa pièce d'identité)